

## CHRONIQUE POLITIQUE

Le problème des étudiants, déjà latent les années précédentes a pris en 1966 une acuité particulière en Algérie, en Tunisie et au Maroc : des incidents plus ou moins sérieux ont eu lieu dans ces trois pays. Les causes occasionnelles et les aspects du problème ont pu varier d'un pays à l'autre, mais les raisons profondes ont bien des chances d'être foncièrement les mêmes. C'est ce que l'on examinera après avoir exposé les faits.

L'Algérie a donné le branle à l'occasion de l'affaire Ben Barka. Des étudiants marocains décidèrent de manifester le 29 janvier devant l'ambassade marocaine à Alger, mais ils furent accompagnés par de nombreux étudiants algériens des Facultés des Sciences, des Lettres et de Droit qui poussèrent des cris hostiles au régime algérien. Selon le journal *El-Moudjahid*, cette attitude était le fait d'éléments contre-révolutionnaires. Aussitôt, le gouvernement prit des sanctions : le comité d'Alger de l'U.N.E.A. fut dissous le 30 janvier et dix manifestants exclus de l'Université, mesures approuvées par certains étudiants favorables au régime. Mais beaucoup les désapprouvèrent et lancèrent une grève de trois jours qui fut très généralement suivie, sans que fussent prises de nouvelles sanctions (31 janvier-2 février).

L'atmosphère ne fut pas apaisée pour autant : le 11 février, lors d'une table ronde organisée par la presse internationale d'Alger, le conseil des étudiants d'Alger fit des déclarations peu favorables au gouvernement et à l'attitude qu'il avait prise lors des troubles récents et l'on apprenait le 15 que les étudiants songeaient de nouveau à se mettre en grève.

Le 18, un nouveau comité directeur de l'U.N.E.A. fut installé par le colonel Mohand ou el-Hadj, membre du secrétariat exécutif du F.L.N., afin, dit-il, de régler un malaise qui durait depuis huit mois entre les autorités et les étudiants. La presse publia le lendemain un communiqué du nouveau comité dans lequel était critiqué vivement le régime du président Ben Bella et annoncée la réunion d'un congrès de l'Union dans les plus brefs délais. Les nouveaux dirigeants ajoutaient qu'ils se feraient un devoir de lutter contre les menées anti-nationales de certains.

Quelques jours plus tard, du 23 au 28 février, les étudiants se mirent de nouveau en grève pour protester contre l'interpellation du professeur français Jacques Peyréga par la police qui était convaincue que des tracts hostiles au nouveau comité directeur de l'U.N.E.A. avaient été tirés dans un institut dirigé par M. Peyréga. Des incidents violents eurent lieu le 25 février, car les opposants avaient choisi ce jour là pour manifester contre le nouveau comité directeur. L'agitation se calma par la suite et le gouvernement laissa

même reparaitre à partir du 2 mai le journal mensuel *Révolution et Université* dont la publication avait été interrompue depuis plusieurs mois.

L'agitation estudiantine en Tunisie commença un peu plus tard à l'occasion d'une conférence donnée à Tunis le 2 février par le professeur René Dumont sur l'économie tunisienne. Le conférencier ne décerna pas que des louanges au gouvernement tunisien et, au cours de la discussion qui suivit, plusieurs étudiants prirent la parole pour renchérir sur les critiques du professeur. Quelques jours plus tard, le 14, l'U.G.E.T. ayant organisé un colloque au sujet de la conférence précédente, à l'instigation du gouvernement, certains étudiants reprirent les critiques déjà formulées en leur donnant un tour politique. De nouvelles réunions de même ordre eurent lieu le 4 et le 7 mars à l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance : des critiques très vives et souvent d'ordre politique continuèrent d'être adressées aux dirigeants tunisiens. Auparavant le 1<sup>er</sup> mars, le président Bourguiba avait tenu à présider la commission socialiste des étudiants du P.S.D. et s'était élevé, comme il l'avait déjà fait maintes fois, contre la théorie de la lutte des classes, affirmant que « seule importait la compétence ».

Un mois après, le conseil national de la F.N.E.D. (1) contre-attaqua en proposant une « intégration » plus poussée de l'Université et son « engagement » dans la politique économique et sociale du P.S.D. (4 avril) et la commission administrative de l'U.G.E.T. déclara approuver la politique extérieure du gouvernement. Le 8 avril, le président Bourguiba revenait sur le problème des étudiants en déclarant : « Ils doivent participer avec dévouement à l'édification de la Tunisie nouvelle en alliant la compétence au militantisme... Il est pénible de voir des jeunes qui ne manquent ni de compétence, ni de dynamisme, se perdre en des spéculations sur la lutte des classes, sur la bourgeoisie ou sur l'impérialisme ».

Puis vint l'époque des congrès. La F.N.E.D. commença par tenir le sien du 5 au 7 août. Le jour de l'ouverture, M. Mestiri, ministre de la Défense nationale, qui présidait, annonça la décision prise par le gouvernement tunisien de supprimer la Fédération et d'unifier les organisations d'étudiants. A l'issue du congrès, un chaleureux message de soutien fut adressé au Président de la République.

Le XIV<sup>e</sup> congrès de l'U.G.E.T. fut ouvert deux jours après la fin de l'autre à Tabarka par M. Sadok Mokaddem, président de l'Assemblée nationale. Le thème choisi était : l'Université et le développement. Comme quelques mois auparavant, les critiques fusèrent contre les dirigeants de l'Union : certains entendirent protester contre : « le suivisme aveugle inconconditionnel et automatique à l'égard du gouvernement et du P.S.D. » que pratiquait, à leurs yeux, l'U.G.E.T. et réclamèrent « une organisation estudiantine démocratique, un système autonome et une organisation d'avant-garde ». Mais, lorsqu'un vote eut lieu sur le rapport moral, cinq opposants seulement se manifestèrent ouvertement, neuf étudiants s'abstinrent et les

(1) Voir dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, III, 1964, les conditions dans lesquelles est née cette Fédération, p. 137.

cent quarante-neuf autres participants approuvèrent le rapport. En somme le congrès s'alignait sur la politique gouvernementale. Le bureau politique du P.S.D. désigna un étudiant destourien, M. Slim Aloulou, pour assumer la responsabilité de l'ensemble des comités de coordination chargés d'assurer une liaison efficace entre l'U.G.E.T. et le P.S.D. La rentrée universitaire eut lieu sans incident, avec 7 500 étudiants pour l'ensemble des établissements d'enseignements supérieur, et le 17 octobre, le bureau exécutif de l'U.G.E.T. lança un appel à tous les étudiants qui devaient « assurer leur rôle d'avant-garde dans la bataille que mène la Tunisie ».

Deux mois plus tard survinrent des incidents sérieux. Comme souvent ils naquirent d'un fait sans importance intrinsèque. Le 14 décembre, deux étudiants se prirent de querelle avec un employé d'une ligne d'autobus; la force publique intervint et les jeunes gens furent conduits à un poste de police. Peu après, beaucoup de leurs camarades s'ameutèrent devant ce poste, puis s'en furent manifester devant le siège du P.S.D. La garde nationale réagit avec vigueur et une cinquantaine d'étudiants furent appréhendés. Pendant ce temps les déclarations s'entrecroisaient : les manifestants reprochaient à l'U.G.E.T. sa passivité en présence des violences policières, tandis que les étudiants destouriens dénonçaient le caractère politique de l'action engagée. Le président Bourguiba aussitôt averti, attribua l'agitation à des « provocateurs fraîchement débarqués en Tunisie » et déclara que « l'ordre devait être respecté ». Le 15 au matin, de nombreux étudiants recommencèrent à manifester autour de l'Université pour obtenir la libération de leurs camarades arrêtés la veille; la police et la garde nationale intervinrent rudement, soutenues par des éléments de la jeunesse destourienne. Il fallut l'intervention personnelle de M. Ahmed Noureddine, ministre de l'Education nationale par intérim, pour arrêter des violences qui, selon des rumeurs non officiellement confirmées, auraient fait deux morts et de nombreux blessés. Quoi qu'il en soit, une grève de trois jours fut décidée par les manifestants et les professeurs français de la Faculté des Lettres décidèrent de se présenter sans faire cours afin de ne pas léser les nombreux étudiants qui s'étaient mis en grève. Une contre-manifestation destourienne eut lieu dans la journée du 15, mais sans ampleur. La presse réagit vigoureusement en lançant l'anathème contre les trublions qui cherchaient à dresser contre le gouvernement des étudiants pourtant bien traités et largement associés à la vie politique du pays. *L'Action* (20 décembre) voyait dans ces incidents le résultat de menées « trotskystes, communistes et yousséfistes ». L'U.G.T.T. demandait aux autorités de se montrer fermes « à l'encontre des éléments perturbateurs ». Au cours d'une séance de travail que les hauts magistrats tenaient sous la présidence de M. Bourguiba, celui-ci leur tint ce langage : « Devant le désordre provoqué par les étudiants, qui donc pouvait s'imaginer que l'Etat s'inclinerait ? Faute de sévir contre ceux qui se rendent coupables de violences contre autrui, le gouvernement manquerait à son devoir et le pays ne tarderait pas à sombrer dans l'anarchie ».

Cependant les cours de l'Université reprirent normalement le lundi 19 décembre. Le 21 fut publiée la liste des neuf étudiants qui avaient été maintenus en état d'arrestation et déférés au parquet pour atteinte à l'ordre public. Les inculpés comparurent dès le lendemain devant le tribunal correc-

tionnel dont ils étaient justiciables mais leurs avocats demandèrent et obtinrent que l'audience fût renvoyée au surlendemain pour pouvoir étudier le dossier de leurs clients. Le jugement fut donc rendu le 24 décembre : trois étudiants étaient acquittés, les six autres condamnés à des peines de prison avec sursis variant de deux à dix-huit mois selon le cas. Acquittés et condamnés, furent tous immédiatement privés de leur sursis militaire et incorporés le jour même. L'affaire eut des répercussions à Paris où un comité de solidarité créé par les étudiants tunisiens favorables aux grévistes fut assailli au siège de l'Union des étudiants d'Afrique du Nord, 115, boulevard Saint Michel, par des étudiants destouriens. La tension dura deux jours, les 21 et 22 décembre et prit fin après l'intervention de la police parisienne. Peu avant la fin de l'année, le président Bourguiba exprima sa surprise que certains étudiants pussent reprocher à l'U.G.E.T. d'être inféodée au Parti. Pour lui, Etat, nation, parti, n'étaient que diverses nuances de la Tunisie dans lesquelles les étudiants devaient naturellement s'incorporer sans réticence, comme toute le monde et même plus que tout le monde, puisqu'ils étaient destinés à fournir au pays ses futurs cadres.

L'affaire avait été sérieuse, encore qu'il ne faille pas la peindre en couleurs trop sombres, comme la presse tunisienne elle-même avait eu tendance à le faire au premier instant. Le problème d'une partie de la jeunesse intellectuelle de la Tunisie était cette fois posé en des termes plus nets que par le passé : il y avait malaise. En l'occurrence le gouvernement et les magistrats avaient sagement fait en n'ayant pas la main trop lourde. L'incident était clos sans trop de mal, mais l'était-il définitivement ?

Au Maroc aussi, les étudiants firent parler d'eux à partir du mois de mars. Ils avaient un anniversaire à célébrer, celui de l'émeute de Casablanca en 1965 (2). Ils s'y préparèrent dès le début du mois, mais leurs préparatifs n'échappèrent pas à la vigilance de la police, puisque onze d'entre eux furent arrêtés à Fès et à Meknès le 10 mars. Cinq jours plus tard, ce fut le tour d'un membre très actif de l'U.N.F.P., M<sup>e</sup> Omar Benjelloun, dont on resta sans nouvelles pendant quelques jours : on apprit ensuite qu'il avait été mis en état d'arrestation pour distribution de tracts incitant les étudiants à la grève. Ces mesures préventives ne suffirent pas à empêcher la grève : elle eut lieu le 23 mars et fut particulièrement suivie à Fès, Meknès, Casablanca, et surtout Rabat. Le lendemain 24, le ministre de l'Education nationale prononça la fermeture de plusieurs établissements scolaires dans les villes précitées et notamment de la Cité universitaire de Rabat. Quelques jours après il fit connaître que ces établissements seraient de nouveau ouverts aux étudiants et lycéens après les vacances de la fin du deuxième trimestre.

L'agitation qui prenait ainsi fin n'avait pas pour seul but de commémorer un douloureux anniversaire, mais exprimait aussi le mécontentement des jeunes à propos des rumeurs qui circulaient et selon lesquelles le Ministre serait prêt à abandonner la politique d'arabisation poursuivie jusqu'alors. On traitera de cette question dans la rubrique spécialement réservée au Maroc et plus encore dans la Chronique sociale et culturelle.

(2) Voir *Annuaire de l'Afrique du Nord*, IV, 1965, p. 183.

Après les incidents du mois de mars, on pouvait craindre que le congrès de l'U.N.E.M. qui se tint du 25 au 27 juillet ne fût quelque peu houleux. Tel ne fut pas exactement le cas pour deux raisons au moins; tout d'abord, la plupart des dirigeants de l'Union n'étaient pas là, à l'exception d'un seul, car ils avaient été appelés à accomplir leur service militaire; d'autre part, ni les étudiants, ni la presse politique ou syndicale ne cherchèrent à créer d'incident; une certaine discrétion entoura ce congrès, jusqu'à ce que les nouveaux dirigeants de l'Union tinssent une conférence de presse le 2 août. Ils y firent connaître les principales motions adoptées au cours du congrès; l'une d'elles soulignait notamment « l'accession au pouvoir d'éléments ultra-réactionnaires »; une autre protestait contre l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, une autre contre « la pénétration impérialiste, principalement américaine, visant à mettre la main sur les secteurs-clés de l'économie », une autre préconisait « l'unité d'action des forces progressistes et nationales ». On pouvait en conclure que, si les étudiants faisaient preuve d'une certaine prudence tactique, ils restaient hostiles, en forte proportion, à la politique du gouvernement et entendaient se mettre d'accord avec les différentes tendances de l'opposition.

Un peu plus tard, le 22 septembre, l'U.G.E.M., d'obédience istiglalienne, tint à son tour un congrès où elle préconisa l'arabisation de l'enseignement, déclara son hostilité foncière à la francophonie et au plan d'enseignement du gouvernement et réclama « l'autonomie complète » de l'Université de Rabat à la gestion de laquelle devraient participer les étudiants.

Tels sont les faits, moins importants en soi, sauf en Tunisie, que comme symptômes d'un malaise général qui règne entre les dirigeants de chacun des trois pays considérés et la jeunesse estudiantine. Malaise latent en tout pays, puisque partout ceux qui dirigent deviennent le point de mire de ceux qui leur succéderont plus tard. Mais ici le malaise revêt une acuité plus grande par suite des circonstances particulières à l'Afrique du Nord.

Tous les dirigeants en place ont participé à la lutte pour l'indépendance et y ont acquis leurs galons. Ayant atteint leur but, ils ont le sentiment de mériter la reconnaissance de leurs concitoyens, et particulièrement des jeunes à qui ils ont épargné bien des peines et des luttes. S'ils admettent que, dans une certaine mesure, les jeunes puissent envisager l'avenir à leur façon, ils estiment pourtant que ces idées nouvelles ne doivent être exprimées qu'avec modération et déférence et qu'en tout état de cause elles ne doivent pas nuire à l'unité nationale ni à l'ordre intérieur acquis au prix de tant d'efforts.

Les étudiants, eux, à l'exception de ceux d'Alger, n'ont guère eu l'expérience personnelle de la lutte pour l'indépendance; ils trouvent tout naturel que leur patrie soit ce qu'ils connaissent; ils sont moins sensibles à l'aboutissement que constitue l'indépendance qu'aux insuffisances de cette indépendance. Enfin, qu'ils aient fait à l'étranger une partie de leurs études ou qu'ils soient restés dans leur pays respectifs, ils ont subi l'influence de bien des systèmes de pensée que leurs aînés connaissaient mal ou avaient rejetés comme incompatibles avec la lutte nationale, le marxisme notamment.

Mais ce fossé idéologique n'est pas le seul qui sépare les étudiants des hommes en place. Dans les trois pays, les dirigeants voudraient domestiquer cette jeunesse parfois agaçante et désagréable. Aussi cherchent-ils à mettre la main sur les associations d'étudiants ou à employer des moyens de pressions propres à faire réfléchir; en Tunisie et au Maroc, on enrôle facilement dans l'armée les étudiants récalcitrants; partout il est facile d'agiter la menace d'une suppression de bourse ou de logement dans une Cité universitaire. Mais ces moyens ne peuvent résoudre que les cas individuels les plus gênants; ils sont impropres à toucher directement la masse des étudiants. D'où la tentation de régenter les organismes estudiantins en plaçant à leur tête des jeunes gens sur lesquels on peut compter. C'est ainsi que le gouvernement algérien change de son propre chef un comité directeur qui lui cause du souci et que le gouvernement tunisien, non content de supprimer la F.N.E.D., c'est-à-dire d'amalgamer plus étroitement les partisans du régime avec leurs camarades, s'assure par personne interposée le contrôle de toutes les « corporations » d'étudiants, autrement dit intervient dans les manifestations les plus terre à terre de la vie estudiantine. Il n'est pas douteux que cette surveillance a joué son rôle dans les événements de décembre à Tunis. Seul le gouvernement marocain a jusqu'à présent reculé devant des mesures analogues. Il n'est pas sûr qu'il garde toujours la même réserve. Reste à savoir d'ailleurs si le contrôle tatillon et la vérité officielle obligatoire sont les meilleures méthodes pour établir des rapports convenables entre dirigeants et étudiants.

On peut signaler d'autre part que les gouvernements tunisien et algérien ont procédé en 1966 à un recensement de la population, le premier depuis 1956. Les opérations se sont terminées en Tunisie le 3 mai. Les premiers résultats officiels ont été publiés le 27 novembre : au 3 mai, la Tunisie comprenait 4 457 466 habitants, dont 760 178 pour la capitale et sa banlieue. La population masculine l'emportait légèrement sur la population féminine et le taux d'accroissement annuel était établi à 2,3 %.

En Algérie, les opérations de recensement ont duré du 4 au 17 avril; elles ont été précédées d'une longue campagne de préparation pour bien faire comprendre à la population l'intérêt de la chose, et d'essais pour s'assurer que le système de recensement était bien au point. Tout au long de l'opération, l'attention du public a été tenue en haleine par des articles de journaux et des émissions radiotélévisées. Le ministre des finances a donné le 6 mai quelques indications sur les résultats, soulignant que le nombre des Algériens était passé d'environ 9 millions en 1954 à plus de 12, mais qu'une grande partie de la population active restait inemployée.

Autrement, chaque pays a dû faire face à ses propres problèmes qu'il faut maintenant examiner séparément.

## TUNISIE

Il convient tout d'abord de souligner que le président Bourguiba s'est préoccupé de sa succession, au cas où il serait brusquement empêché de poursuivre sa tâche. C'est ainsi que le 15 mars, le Bureau politique élargi du P.S.D. a décidé, sur l'initiative du Président de créer un Conseil de la République qui serait composé des membres du bureau politique restreint (3) et des Secrétaires d'Etat en service; en tout temps ce Conseil constituerait auprès du Président un organe délibératif et serait chargé, en cas de vacance brusque de la Présidence, d'assurer la continuité de l'Etat et de désigner très rapidement un Président intérimaire. Le 26 avril, M. Bourguiba exposa à nouveau le problème de la succession à la Présidence devant le Comité central du P.S.D. Le projet mis au point par le Bureau politique fut soumis à l'examen de l'Assemblée nationale le 2 juillet. C'est lors de sa session d'automne, le 17 novembre, que l'Assemblée adopta le projet qu'elle avait étudié. La nouvelle loi prévoyait qu'en cas de vacance inopinée, le Conseil de la République composé comme il a été indiqué plus haut, élirait immédiatement parmi ses membres un Président intérimaire, en attendant que l'Assemblée désignât dans les cinq jours suivants le Président en titre. M. Bourguiba se montrait beaucoup plus pressé d'assurer la continuité sans faille de l'Etat tunisien qu'au moment où avait été préparée et votée la constitution tunisienne dont l'article 51 prévoyait qu'en cas de vacance imprévue, les membres du gouvernement désigneraient l'un d'entre eux pour assurer provisoirement l'intérim et que l'Assemblée nationale se réunirait au cours de la cinquième semaine depuis la vacance pour élire un nouveau Président (4).

Deux remaniements ministériels sont intervenus en 1966 (5). Le 23 juin, M. Bahi Ladgham, tout en restant Secrétaire d'Etat à la Présidence, a été déchargé de la Défense nationale dont il assumait la responsabilité et qui a été confiée à M. Ahmed Mestiri, ambassadeur à Alger. Le 5 septembre, M. Mongi Slim fut déchargé de sa fonction de représentant personnel du Président et nommé Secrétaire d'Etat à la Justice, en remplacement de M. Hedi Khefacha; celui-ci remplaçait à la Santé M. Fathi Zouhir appelé aux fonctions de chef du protocole. En même temps M. Chedli Klibi, Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles recevait en outre la charge de l'Information, tandis que M. Abdelmajid Chaker, précédemment secrétaire d'Etat à l'Information et à l'Orientation, remplaçait M. Mestiri à l'Ambassade d'Alger.

Ces modifications revêtent avant tout un caractère circonstanciel et personnel et ne doivent pas être considérées comme entraînant un change-

(3) Sur le Bureau politique élargi et le Bureau politique restreint, voir *Annuaire de l'Afrique du Nord*, III, 1963, p. 221-222 et IV, 1964, p. 132 et 658-660.

(4) Voir le texte de la constitution de la République tunisienne in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, I, 1962, p. 783.

(5) Cf. Documents, IV, 1.

ment quelconque dans la politique tunisienne. On croit seulement pouvoir noter que les mesures prises à l'égard de MM. Bahi Ladgham et Mongi Slim traduisent la volonté du Président, déjà manifestée en plusieurs occasions, de rajeunir autant que faire se peut, l'équipe dirigeante du pays.

Des élections municipales ont eu lieu le 15 mai. Quelques jours auparavant (3 mai), le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Beji Caïd Essebsi avait fait connaître que les listes des candidats avaient été préparées par les cellules du P.S.D., et qu'elles étaient publiées après approbation du Bureau politique. La campagne électorale dura huit jours seulement. Dans chacun des 136 centres où avait lieu l'élection, le P.S.D. présentait une liste unique. La participation électorale fut très forte en général : 90,79 % pour l'ensemble du pays, mais certaines villes se firent remarquer par leur taux élevé d'abstentionnistes : 30 % à Gabès, 21 % à Sousse, 20 % à Béja, 18 % à Sfax. Parmi les 1 028 conseillers élus, 665 l'étaient pour la première fois, ce qui indique que le P.S.D. entend renouveler les cadres locaux dans une forte proportion.

Le 24 mai, l'Assemblée nationale adopta une loi qui permettait au gouvernement d'accorder la grâce amnistiante à ceux qui avaient été condamnés par la Haute Cour pour rébellion contre le gouvernement (Yousséfistes) ou pour fait de collaboration avec la France avant l'indépendance. Avant même que cette loi pût prendre effet, le Président Bourguiba profita de la fête de la Victoire, qui commémorait son retour triomphal à Tunis le 1<sup>er</sup> juin 1955, pour grâcier 132 condamnés de droit commun parmi lesquels M. Habib Achour dont il sera question plus bas. Le 10 juin le Président rétablit dans leurs droits intégraux douze personnalités qui avaient participé au gouvernement avant l'indépendance, conformément à la loi du 24 mai; plusieurs autres personnalités bénéficièrent de la même mansuétude un peu plus tard : elles étaient au nombre de 58 le 14 octobre, date du dernier train de grâces. Par contre M. Ahmed Tlili, considéré comme rebelle au gouvernement tunisien (6) ne connut pas la même faveur. L'Assemblée nationale ayant décidé le 22 mars que tout député qui serait absent plus de trois mois consécutifs sans l'autorisation du Président de l'Assemblée, pourrait être déchu de son mandat, M. Tlili, qui avait quitté la Tunisie depuis l'été de 1955, tomba sous le coup de cette mesure, le 19 novembre.

Cette indication amène à parler encore des relations du gouvernement et de l'U.G.T.T., non pas que celles-ci aient pris un tour plus grave en 1966, mais parce qu'il faut examiner la liquidation de l'affaire Achour. Celui-ci fut condamné pour émission de chèque sans provision le 12 janvier; puis son procès vint en appel à Sfax le 2 mars : il fut condamné à six mois de prison au lieu de deux et, tous les moyens de procédure épuisés, fut incarcéré le 23 mars; on a vu que le président Bourguiba l'avait grâcié le 31 mai, mettant ainsi fin à une pénible affaire.

Autrement, les rapports du gouvernement et de l'U.G.T.T. se sont déroulés sans incident. A l'occasion du XX<sup>e</sup> anniversaire de l'U.G.T.T. célébré le 20 janvier, le Président prononça un discours où il disait notamment : « Le premier rôle de notre centrale est d'éclairer les classes laborieuses sur

(6) Voir *Annuaire de l'Afrique du Nord*, IV, 1965, p. 163 et sv.

leurs obligations et leurs droits. Son effort doit tendre à abolir la conception dualiste des citoyens et de l'Etat... Nous nous sommes ainsi rapprochés les uns des autres sous le signe d'un socialisme unissant la nation tout entière... Nos objectifs comme nos méthodes sont identiques. Ensuite nos relations ont pour fondement la confiance et le respect mutuels. Enfin le relèvement du niveau de chaque citoyen est pour nous une préoccupation commune ». Un peu plus tard, le 14 février, au cours d'une réunion des cadres syndicaux de la région de Kasserine, le Secrétaire général de l'U.G.T.T., Bechir Bellagha, spécifiait que les ouvriers devaient « obéissance aux directives du Parti et aux décisions de l'U.G.T.T. ». Cela venait après les grèves des mineurs du Sud qui protestaient contre leurs conditions de logement et avant une mesure prise par l'Assemblée nationale et tendant à restreindre le droit de grève puisque la procédure de conciliation était rendue obligatoire. Le code du travail voté le 29 avril et promulgué le 1<sup>er</sup> mai allait dans le même sens, encore que l'on y trouvât, notamment à propos du travail des femmes et des enfants, des dispositions précises propres à sauvegarder les droits des travailleurs. Un manifeste de l'U.G.T.T. daté du même jour, affirmait l'accord de la centrale syndicale sur la politique du gouvernement.

Sans parler des étudiants, M. Bourguiba a pris contact avec des jeunes à plusieurs reprises et notamment à l'occasion de la fête de la jeunesse, le 2 juin. Il a déclaré à ses jeunes auditeurs que « la stabilité vivante » du pays devait permettre à la jeunesse de « méditer son appartenance à la nation » et d'apprécier la chance qu'elle avait de vivre dans un pays qui faisait « œuvre d'authenticité » en donnant « le pas à la libre discussion ».

Le IV<sup>e</sup> congrès de l'Union nationale des femmes de Tunisie s'est tenu à Tunis du 24 au 26 juin, sous la présidence d'honneur de M. Bourguiba et de son épouse, après que l'Assemblée nationale avait voté le 3 juin une loi sur la garde des enfants mineurs et qu'une campagne de deux ans avait été lancée le 13 pour le contrôle des naissances. Le congrès se passa dans l'euphorie et adopta des résolutions qui ne pouvaient que plaire au gouvernement, puisqu'elles approuvaient sa politique dans tous les domaines. Mais il y eut revirement quelques semaines plus tard, non pas que l'U.N.F.T. eût changé d'avis, mais parce qu'à l'occasion de la journée de la femme, le 12 août, le Président prononça un discours radiodiffusé où il condamnait sans appel « les modes du diable », c'est-à-dire les minijupes qu'avaient adoptées quelques jeunes Tunisiennes, annonçait la fermeture du « Club zéro de conduite » où la morale n'était pas suffisamment respectée et faisait des réserves sur le contrôle des naissances, disant que la Tunisie ne devait pas oublier qu'il faudrait remplacer les générations appelées à disparaître prochainement. Aussitôt, le 23 août, la société tunisienne d'eau et de gaz institua une prime au mariage pour ses employés. Le 30 septembre, M. Bourguiba revint sur les « modes du diable » avec la même sévérité et le 11 octobre, prononça un discours télévisé où il vitupérait le laisser-aller et la mauvaise conduite de trop d'hommes. Il sera intéressant de savoir s'il y a vraiment modification dans la politique familiale suivie ces dernières années en Tunisie, ou s'il ne s'agit que d'un incident passager.

Ce qui précède a déjà suffisamment montré que le Président avait

largement poursuivi la politique de présence qui est un élément essentiel de sa personnalité et fait intégralement partie de l'atmosphère tunisienne. On ajoutera qu'il s'est beaucoup déplacé dans le pays comme à l'accoutumée : les 9 et 10 avril, il était à Monastir, le 1<sup>er</sup> octobre dans le Sud, où il revint du 30 octobre au 4 novembre, mais sans pouvoir poursuivre son voyage jusqu'au bout pour raison de santé. Rétabli, il repartit du 21 au 28 novembre pour Gafsa, Djerba et Zarzis. Auparavant, MM. Ladgham et Ben Salah s'étaient rendus à Gafsa le 6 mai.

Qu'il y ait une opposition politique à l'intérieur de la Tunisie, c'est certain, mais elle observe la plus grande discrétion. C'est donc à l'extérieur du pays que l'on peut noter des manifestations hostiles au gouvernement, notamment en France où les étudiants tunisiens sont nombreux et au Caire où vit un groupe yousséfiste. C'est ce dernier qui, au mois de septembre a diffusé assez largement une circulaire demandant la réouverture de l'enquête sur l'assassinat de Salah Ben Youssef en Allemagne en 1961. Ce document accuse le gouvernement tunisien d'avoir fait assassiner Ben Youssef et fournit une liste de responsables et de témoins de l'assassinat. Il lance un appel au peuple tunisien pour qu'il réclame un procès analogue à celui qu'a provoqué en France l'affaire Ben Barka et demande à Lord Bertrand Russel de prendre la cause en main. On y trouve enfin l'affirmation que l'impérialisme américain partage la responsabilité de l'assassinat et que ses pressions sur le gouvernement fédéral allemand ont empêché l'ouverture d'un procès à Bonn. Il est peu probable que ce manifeste aboutisse à quelque résultat.

## ALGERIE

L'année 1966 n'a pas été aussi mouvementée pour l'Algérie que la précédente. Le régime qui s'était emparé du pouvoir le 19 juin 1965 a continué à s'installer, sans faire preuve du même enthousiasme ni de la même hâte que celui de l'ex-président Ben Bella. Le pays a connu au cours de l'année maints grands rassemblements et la cérémonie émouvante du retour des cendres de l'émir Abd el-Qader, mais rien qui fasse fuser l'enthousiasme et attise les espoirs populaires comme le congrès du F.L.N. en 1964, aucun texte qui doive susciter des commentaires et puisse servir de bréviaire aux cadres comme la Charte d'Alger, mais des codes, des lois, des tribunaux, une œuvre qui se poursuit dans une certaine grisaille, mais non sans utilité.

Le Conseil de la Révolution s'est réuni à plusieurs reprises, sans grande publicité et sans que le détail de ses décisions soit connu; les journaux algériens se sont bornés à indiquer les sujets traités : budget d'équipement, où la priorité a été accordée à l'agriculture traditionnelle et à l'industrie et, à ce propos, développement économique, projets de réforme agraire et de réforme communale du 14 au 23 février; statut général de la fonction publique et codes de procédures civile et pénale du 20 au 27 mai; préparation de la réforme agraire le 8 août; réforme communale mais aussi étude d'un

remaniement ministériel éventuel du 22 au 26 octobre; étude du budget de fonctionnement pour 1967, le 26 décembre.

Le gouvernement a subi quelques modifications par suite du départ de plusieurs ministres. Successivement en effet, MM. Hadj Smaïn, ministre de la Reconstruction et de l'habitat (10 avril), Mahsas, ministre de l'Agriculture (24 septembre) et Bou Maza, ministre de l'Information (8 octobre) abandonnèrent leur portefeuille et l'Algérie pour rejoindre l'opposition à l'étranger (7).

Le portefeuille de M. Hadj Smaïn fut supprimé et ses attributions réparties entre les ministères des Travaux publics et de l'Intérieur. Le départ de M. Mahsas entraîna un léger remaniement ministériel, M. Ali Yahya Abdennour ministre des Travaux publics remplaçant M. Mahsas à l'Agriculture et étant remplacé dans le ministère qu'il laissait vacant par M. Lamine Abderrahmane Khene (24 septembre). Un peu plus tard, M. Zaïbek, ministre des P.T.T. et des Transports, fut déchargé des Transports au profit de M. Rabah Bitat, ministre d'Etat. Le portefeuille de l'Information fut confié, le 24 octobre, à M. Mohammed Ben Yahia, ancien ambassadeur à Moscou.

Le budget de fonctionnement pour 1966 fut arrêté le 10 janvier, l'Education nationale y recevait la plus forte part (21,5 %) tandis que la Défense nationale venait en seconde position avec 16 %.

La date des élections communales fut fixée au 5 février 1967 (29 octobre) et il fut décidé le 27 décembre que les Algériens établis en dehors de l'Algérie pourraient voter par correspondance.

Comme précédemment, les ministres continuèrent à sillonner le pays; on ne tiendra compte ici que des déplacements du président Houari Boumedienne qui se rendit dans l'Est algérien du 1<sup>er</sup> au 6 mars pour visiter Msila, Sétif, Constantine et participer à une réunion des cadres du F.L.N. à Constantine. Du 19 au 21 mars il alla dans l'Ouest pour inaugurer le 19 l'oléoduc aboutissant à Arzeu et pour participer à Oran à une réunion des cadres du F.L.N. Le 22 avril, il se rendit à Tiaret. Enfin, du 21 au 24 novembre, il fit une brève tournée saharienne, s'arrêtant à Touggourt, Tamanrasset, et Ouargla où il tint un conseil des ministres pour étudier plusieurs problèmes locaux comme ceux du tourisme, du commerce des dattes et de la décentralisation administrative.

Parmi les nombreuses journées et manifestations organisées comme chaque année, on retiendra particulièrement celles du 19 juin et du 5 juillet où eut lieu le retour des cendres de l'émir Abd el-Qader. Le premier anniversaire du coup d'Etat qui vit la destitution d'Ahmed Ben Bella fut commémoré avec quelque solennité: le colonel Boumedienne et M. Belkacem Chérif, coordinateur du parti, prirent la parole en public pour faire le bilan de la première année du régime et développer les thèmes habituels du socialisme et de l'union de tous les Algériens. La République arabe syrienne avait accepté dès le 30 mai le principe du transport à Alger des restes d'Abd el-Qader. Le cercueil, transporté par avion, arriva à Alger le 4 juillet

(7) Cf. Documents, I, 1.

et une veillée funèbre fut organisée; puis le lendemain, eut lieu, après un long défilé en ville, l'inhumation au cimetière d'El-Alia, en présence du Général Cochet, représentant le Président de la République française et le conseil de l'Ordre de la légion d'honneur. Les cérémonies furent empreintes de simplicité et de dignité. L'anniversaire du 1<sup>er</sup> novembre 1954 fut célébré comme chaque année par un discours du président Boumedienne et un défilé militaire.

Un grand effort de codification a été accompli en 1966. Auparavant, la législation en vigueur, c'est-à-dire la législation française, avait été prorogée, sauf en ce qu'elle pouvait comporter de contraire à la souveraineté nationale algérienne. Elle fut pourtant modifiée très vite sur certains points : c'est ainsi qu'un code de la nationalité fut élaboré par l'Assemblée constituante dès 1963 (8). La même année avait été créée une Cour suprême (Loi du 18 juin 1963). Elle avait été suivie à quelques mois d'intervalle par l'institution de Cours criminelles révolutionnaires (Ordonnance du 7 janvier 1964). Un code de justice militaire avait été mis en vigueur cette année même (Loi du 22 août 1964). Enfin l'administration de la Justice avait été organisée par une ordonnance du 16 novembre 1965, suivie de plusieurs décrets d'application.

En 1966 ont vu le jour, le 8 juin, un Code de procédure civile de 479 articles, un Code de procédure pénale de 730 articles, un Code pénal de 468 articles, des cours spéciales de répressions des infractions économiques (Ordonnance du 21 juin) et un Statut de la Fonction publique (Ordonnance du 2 juin) (9). Ces divers textes s'inspirent en général des textes analogues français, marocains et tunisiens. On y décèle toutefois une tendance marquée, soulignée par plusieurs discours officiels, à faire passer avant tout les intérêts du peuple algérien et de sa révolution.

De plus, à partir du 15 juin, les magistrats étrangers, français en majorité, n'ont plus été admis à siéger, mais ont été maintenus en Algérie pour y exercer une tâche d'assistance technique. A la suite de cette décision, de nouveaux tribunaux et cours ont été installés dans tous le pays du 1<sup>er</sup> au 31 juillet. On signalera enfin parmi les nouvelles institutions algériennes, l'installation d'un Conseil supérieur islamique de 30 membres, le 18 juin, « pour sauvegarder et promouvoir l'Islam en Algérie ».

Une grande partie de l'activité politique s'est déroulée autour du F.L.N. et des divers groupements nationaux. L'organisation du parti a préoccupé les dirigeants tout au long de l'année, et notamment le président Boumedienne et M. Belkacem Cherif qui ont organisé conjointement de grandes réunions d'information pour les cadres du F.L.N. de chacune des trois grandes régions d'Algérie, à Constantine, au début de mars, à Oran le 21 du même mois, à Alger du 18 au 21 mai. En chaque occasion, le Président a donné des directives d'ordre général et a brossé très largement un tableau de la politique algérienne et de ses buts. Il a insisté sur la profonde harmonie qui doit régner entre le Parti et l'Etat, le Parti étant le moteur et le guide, l'Etat,

(8) Voir *Annuaire de l'Afrique du Nord*, II, 1963, p. 814.

(9) On trouvera tous ces textes législatifs dans *l'Annuaire de la Justice* publié par le Ministère de la Justice de la République algérienne démocratique et populaire, Alger, 1966. Il est rendu compte de cet ouvrage dans la bibliographie analytique du présent *Annuaire*.

le fidèle instrument d'exécution. Aussi les différends entre eux sont-ils inadmissibles : les représentants du Parti et de l'Etat doivent travailler en plein accord et le Parti ne saurait tolérer que des clans se forment dans son sein. A côté d'eux l'armée a aussi son rôle à jouer : elle est le bouclier et le fer de lance du socialisme algérien. Le programme d'action consiste à instaurer la stabilité dans le Parti comme dans l'Etat, notamment la stabilité des cadres du Parti. Cela permettra de lancer la réforme agraire, de consolider le système de l'autogestion et d'aboutir peu à peu à tous les buts de la révolution; réforme communale, industrialisation, planification, utilisation des biens vacants, recasement des anciens moudjahidine. Pour cela il faut que les cadres comprennent leurs responsabilités et les exercent. M. Belkacem Cherif a pris pour tâche de préciser au moins sur certains points les idées du Président : il spécifie avec force que le culte de la personnalité est banni du régime algérien, insiste, lui aussi sur la nécessité de l'unité du Parti et de l'Etat, critique les opposants animés par des idéologies venues de l'étranger, souligne la nécessité de consolider les structures du Parti qui ne doivent pas peser sur les différents organismes de l'Etat, mais orienter les masses. L'organisation du Parti doit se faire d'abord au niveau des départements et des unités de production agricole et industrielles.

Après la dernière réunion des cadres, le secrétariat exécutif du F.L.N. s'est réuni pour examiner le problème de la réorganisation du Parti et les rapports des commissions de la réforme agraire et de la réforme communale (1<sup>er</sup> juin). Ces commissions ont tenu séance à plusieurs reprises pendant les deux derniers tiers de juillet, sous la présidence du colonel Boumediène. Puis les chargés de mission du Secrétariat exécutif se sont réunis du 5 au 8 août pour faire le point du problème de la réorganisation du Parti. Le 18 août, une campagne d'explications a commencé à Constantine sur les réformes agraire et communale. En dépit de ce travail préparatoire important, aucun texte officiel n'avait vu le jour avant la fin de l'année. Malgré les appels à l'harmonie entre le Parti et l'Etat, un sérieux conflit a opposé le préfet d'Oran aux organismes locaux du Parti qui se plaignaient que la délégation spéciale de la ville eût été dissoute et demandaient sur un ton violent l'annulation de cette décision (18 juillet).

Entre le gouvernement et l'U.G.T.A., les rapports ont été satisfaisants : M. Oumeziane, secrétaire de la centrale ouvrière, a pu déclarer le 19 février à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'U.G.T.A. : « Nous affirmons solennellement que notre centrale syndicale ne s'oppose pas au parti... L'U.G.T.A. qui est un organe du Parti, appliquera ses directives et continuera de mener son combat, comme par le passé, au sein du glorieux F. L. N. ».

Cependant, le 28 juin, les cadres syndicaux du grand Alger ont réclamé la mise en liberté de syndicalistes qui avaient été arrêtés. Peu de temps après, le 14 juillet le secrétariat exécutif du F. L. N. et le secrétariat national de la commission exécutive de l'U.G.T.A. se sont réunis pour résoudre le différend en cours et, après y être parvenus, ont décidé que des réunions bi-mensuelles auraient lieu désormais à tous les échelons de ces organismes. Toutefois, le 12 décembre, M. Oumeziane déclarait qu'il fallait mettre fin « aux secousses que connaît l'U.G.T.A. Notre mouvement a besoin d'une

mobilisation générale qui lui évitera la paralysie ». On peut donc se demander si les difficiles relations entre la centrale ouvrière, le parti et le gouvernement ne connaîtront pas de nouveau des moments délicats.

On signalera aussi quelques réunions de l'Union nationale des femmes algériennes, entre autres leur congrès du 23 novembre, où après avoir apporté leur appui au Secrétariat exécutif du parti, les congressistes ont adopté la résolution selon laquelle la femme algérienne « doit participer au pouvoir politique au sein du Parti, de l'Etat et des collectivités locales ». Lors de la journée de la femme, le 8 mars, le colonel Boumedienne avait insisté sur la nécessité d'agir en faveur des femmes de la campagne, pour qui, jusque là, rien n'avait été fait.

On se bornera ici à signaler quelques faits économiques ou sociaux dont l'aspect politique n'est pas négligeable et qui seront analysés dans les chroniques suivantes.

Les nationalisations se sont poursuivies; le 28 janvier, les Messageries Hachette ont été fermées et remplacées par une société d'édition et de diffusion créée la veille et chargée de « mettre un frein à l'opium distillé par certaines publications. Il s'agit en somme du monopole de l'importation des publications étrangères et de la diffusion des publications algériennes. Le 6 mai, onze mines ont été nationalisées, dont l'importante mine de fer de l'Ouenza, le principe d'une indemnisation aux anciens propriétaires étant acquis. Le 27 mai, un monopole de l'Etat sur les assurances a été institué, étape vraisemblable sur la voie de la nationalisation. Il a été décidé le 6 mai que les biens vacants dont la situation juridique n'avait pas encore été définie, deviendraient propriété de l'Etat sans indemnisation, pour parer aux risques de dégradation et de déprédation. Le gouvernement a décidé le 22 avril de redonner au secteur autogéré plusieurs biens confisqués qui avaient été rendus à leurs propriétaires. Cela faisait suite à de violentes critiques des travailleurs du secteur autogéré. Mais le président Boumedienne est revenu sur cette question dans son discours aux cadres du F. L. N. de la région d'Alger. Il a fait connaître que l'administration « était en possession de 6 000 dossiers de réclamations » constitués par d'anciens propriétaires algériens qui se jugeaient lésés. Il estimait probable que la plupart de ces réclamations étaient dénuées de fondement mais que certaines étaient justifiées et il a fait connaître la création de commissions d'arbitrage chargées de statuer et composées de représentants du Parti, de l'administration, de l'A.N.P. et de l'U.G.T.A.

La situation économique devenant de plus en plus préoccupante, en dépit de la prospérité de l'industrie pétrolière, le gouvernement a décidé de sévir avec rigueur contre la fraude économique sous toutes ses formes. C'est ainsi que, dès le 5 janvier, des contrôles ont été opérés chez les commerçants pour lutter contre la spéculation et l'inflation. Une nouvelle réglementation sur les délits économiques a été publiée à la fin de juin et accompagnée par la création de cours spéciales pour la répression des délits économiques. Aussitôt ou presque, des arrestations ont été opérées, notamment parmi les hommes d'affaires français et suivies d'expulsions à partir du 2 août, conformément à une ordonnance du 30 juillet sur les expulsions des étrangers.

Le 5 septembre, deux Français et un Italien ont été condamnés à mort pour faux monnayage, l'un des Français étant exécuté le 15 septembre. Plusieurs fonctionnaires ont été inculpés et condamnés pour trafic d'influence ou corruption. Enfin de nouvelles restrictions ont été apportées le 16 novembre à l'exportation des devises.

A la même époque, le 26 décembre, les autorités françaises de l'aérodrome de Marignane ont pris des mesures de refoulement à l'encontre de « touristes » algériens dont le nombre dépassait 250 par semaines, autre symptôme de la détérioration de la situation économique.

Tout au long de l'année, l'opposition algérienne à l'extérieur du pays a souvent fait parler d'elle et s'est apparemment renforcée. Elle n'est toutefois pas parvenue à s'unir puisque quatre groupements au moins ont agi séparément jusqu'à la fin de l'année : le Front des Forces socialistes (F.F.S.) lancé par M. Aït Ahmed, le Comité National de Défense révolutionnaire (C.N.D.R.) de M. Boudiaf (autrefois appelé P.R.S.), l'Organisation de la Résistance populaire (O.R.P. lancée au lendemain du 19 juin 1965 par des amis de l'ex-président Ben Bella); l'Organisation clandestine de la Révolution algérienne (O.C.R.A.) créée le 15 avril par MM. Aït el-Hocine et Lebjaoui.

On peut y ajouter l'Union des Travailleurs algérien en France (U.T.A.F.) créée le 12 octobre pour grouper les travailleurs hostiles en face de l'Amicale gouvernementale.

L'opposition extérieure a reçu plusieurs renforts d'importance : tout d'abord trois ex-ministres du gouvernement Boumedienne, MM. Hadj Smaïn, Mahsas et Boumaza, puis MM. Slimane Rebba, secrétaire national de l'U.G.T.A., et Abdelaziz Belazoug, directeur général de la presse, qui se rallièrent presque tous à l'O.C.R.A. Enfin M. Aït Ahmed s'est évadé le 30 avril de la prison d'El-Harrach avec l'aide, dit-il, d'un seul gardien qui l'a accompagné dans sa fuite, et est arrivé à Rome le 16 mai après que la rumeur publique l'avait montré se cachant en Kabylie ou au contraire arrivé en Espagne. Le 26 mai l'évadé passait par Paris, venant de Genève et se dirigeant vers Madrid; il ne fut pas autorisé à entrer directement en contact avec la presse, mais fit tenir aux journalistes une déclaration où il relatait son évasion et portait condamnation contre le régime algérien. Un mois plus tard (21 juillet), de passage à Londres, il fit une nouvelle et violente déclaration contre le président Boumedienne et son régime, peu de jours avant que le gouvernement algérien n'ait pris des mesures de grâce en faveur de plusieurs de ceux qui avaient été condamnés pour le soulèvement kabyle de 1963 (10). Le 3 octobre, il lança un appel au peuple algérien pour abattre la dictature et établir un régime démocratique. Le 12, à Bruxelles, il déclarait : « Les jours du régime Boumedienne sont comptés » et proposait, au nom du F.F.S. un regroupement de tous les mouvements d'opposition.

Déjà le 23 juin, un communiqué clandestin annonçait que l'O.R.P. et l'O.C.R.A. avaient décidé de coordonner leur action sur tous les points qui leur étaient communs et avaient souligné la nécessité d'un organisme permanent de coordination. Le bruit avait couru le 5 août que l'O.R.P., le F.F.S.

(10) Voir *Annuaire de l'Afrique du Nord*, II, 1963, p. 248.

et le P.R.S. formeraient un parti démocratique de coalition; MM. Boumaza et Mahsas s'étaient rencontrés à Londres le 12 octobre pour tâcher d'unifier les mouvements d'opposition. Mais le 17 du même mois, l'O.R.P. partait en guerre contre « les ultra-réactionnaires de l'O.C.R.A. ». Tout compte fait, il semble bien que l'on ait affaire à d'authentiques opposants au régime algérien, mais incapables de s'entendre, parce qu'ils forment avant tout des clans groupés autour d'un ou quelques individus. Autant qu'on puisse se faire une idée à travers les tracts que l'on peut recueillir, les idées des principaux personnages de ces clans ne s'accordent pas toujours : le 15 février, l'O.R.P. adoptait une résolution réclamant l'élection d'une assemblée constituante; deux jours après, le F.F.S. en faisait autant mais admettait qu'en attendant l'élection de cette assemblée, l'Algérie pourrait être gouvernée par M. Ferhat Abbas ou M. Ben Khedda. Deux mois après, le conseil national provisoire élu par l'O.C.R.A. prenait pour base de son programme le renversement du gouvernement Boumedienne, se déclarait hostile à une politique anti-communiste et considérait qu'Ahmed Ben Bella était toujours légalement président de la République algérienne. Quant à M. Boudiaf, il publiait le 20 juillet une lettre ouverte aux Algériens selon laquelle le régime Boumedienne n'était que « du benbellisme sans Ben Bella ».

Plusieurs fois au cours l'année, des nouvelles précises furent données au sujet de l'ex-président Ben Bella, toujours détenu en lieu inconnu : le 14 janvier, sa nièce reçut une brève lettre de lui; puis par deux fois sa vieille mère fut autorisée à lui rendre visite, dans des conditions telles qu'elle ne sut pas où elle l'avait vu, le 29 janvier, puis le 15 avril. Quelques uns de ceux qui l'avaient suivi dans sa chute, dont MM. Hocine Zahouane et Mohammed Harbi, étaient incarcérés à Lambèse au début de l'année; à la fin de mars, pour protester contre les conditions de leur détention, cinq d'entre eux entreprirent une grève de la faim qui nécessita leur transport dans les hôpitaux de Bône et de Constantine. Un tract de l'O.R.P. répandu à Alger le 25 novembre assurait que leur vie était de nouveau en danger et demandait à ses lecteurs de faire signer des pétitions pour réclamer la libération d'Ahmed Ben Bella et de tous les détenus politiques. Il faut toutefois remarquer que plusieurs dirigeants de l'O.R.P. avaient été libérés à l'occasion de la fête nationale du 1<sup>er</sup> novembre. Le gouvernement algérien ne paraît pas s'être beaucoup ému des attaques de l'opposition. Certes, treize arrestations ont été effectuées à Alger à la fin de juin et au début de juillet pour collusion avec les groupes d'opposition; il est probable que l'arrestation d'un député et du président de l'U.G.C.A. le 3 octobre, n'est pas sans rapport avec cela. Un collaborateur français de M. Boumaza, M. Hervé Bourges, a été interpellé à Alger le 14 octobre et le 29 du même mois, MM. Boumaza et Mahsas ont été exclus du F.L.N. et soumis à des poursuites judiciaires. Mais il n'y a rien là-dedans qui puisse faire penser à une sérieuse inquiétude. A tort ou à raison, le régime algérien ne donne pas l'impression de se sentir menacé par ses opposants.

## MAROC

Plusieurs changements sont intervenus au cours de l'année dans le gouvernement marocain : on en trouvera le détail plus loin (11). Les uns ont eu pour origine des départs, comme celui du général Mezziane abandonnant le portefeuille de la Défense nationale pour aller représenter son pays à Madrid. D'autres ont eu pour origine le désir du Roi d'étoffer son gouvernement en augmentant le nombre des postes techniques comme le prouvent les créations d'un sous-secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, d'un autre à la Formation professionnelle et d'un autre à la Promotion nationale. En aucun cas ces nominations ou modifications n'ont pris un caractère politique : la structure d'ensemble du cabinet marocain n'a pas subi de changement digne d'être signalé. On notera, au sujet du gouvernement que l'ancien premier ministre, M. Ahmed Bahnini, a été nommé le 21 janvier premier président de la Cour suprême.

Le Roi a continué à jouer un rôle essentiel dans la marche du pays, faisant des discours, se déplaçant souvent et parfois pour longtemps comme lors de son voyage dans le Sud commencé le 2 mai à Ksar es-Souk et terminé le 18 à Khouribga, présidant des cérémonies, mais surtout des séances de travail, comme celles qui ont eu trait à l'organisation du service militaire et la réforme agraire.

Trois problèmes principaux ont occupé la vie politique du Maroc : l'institution du service militaire obligatoire, la situation de l'enseignement et la mise en train de la réforme agraire.

Le premier problème a fait l'objet de séances de travail présidées par le Roi et au cours desquelles a été élaborée la loi du 9 juin sur l'institution et l'organisation du service militaire obligatoire. La durée du service a été fixée à dix huit mois pour les jeunes gens âgés de dix huit ans, la possibilité d'appel étant étendue jusqu'à l'âge de trente ans pour les premiers contingents. Il est bien évident que cette loi ne répond guère aux besoins purement militaires du Maroc, mais le service est considéré comme un instrument de modernisation et un moyen de promotion sociale. On peut penser aussi que, comme cela a déjà été le cas, l'armée sera employée à des travaux d'équipement. Bref, il s'agit là d'une expérience qui, si elle est bien menée, peut s'avérer de grande importance.

La question de l'enseignement, déjà soulevée en 1965 (12), a pris un tour nouveau avec la conférence de presse tenue le 6 avril par le Docteur Benhima, ministre de l'Education nationale. Selon lui, il fallait bien admettre que l'arabisation immédiate conduisait fatalement à une impasse et que d'autre part le nombre croissant des élèves désireux d'entrer dans l'enseignement secondaire imposait une sélection sévère et une orientation impérative des

(11) Cf. Documents, II, 1.

(12) Voir *Annuaire de l'Afrique du Nord*, IV, 1965, p. 183 et 245 et sv.

candidats selon leurs aptitudes et les besoins du pays. Aussitôt les protestations fusèrent en quantité, de l'Istiqlal aussi bien que de l'U.M.T., des docteurs de la loi de Fès, et naturellement des parents d'élèves d'un peu partout. Les ministres Benhima et Alaoui qui avaient entrepris une campagne d'explication dans le pays furent accueillis à Fès par des « mouvements divers » et éprouvèrent beaucoup de difficultés à parler. Le 12 août, le Roi prit position en faisant distribuer à divers organismes et personnalités un mémoire sur l'enseignement dont le texte n'a pas été publié. Dès le lendemain, le conseil national de l'Istiqlal se saisissait de l'affaire et dès la fin d'août, plusieurs réponses étaient déjà parvenues au Palais. Aucune décision n'a été prise avant la fin de l'année, à ceci près que le 26 décembre, la prière et l'enseignement religieux ont été rendus obligatoire dans les établissements scolaires. Mais là n'est pas la question; il faudra bien que le gouvernement adopte une politique de l'enseignement pour les quelques années à venir, ce qui ne préjuge pas de sa politique à plus long terme. Si l'on en juge par les vives réactions de l'Istiqlal, de l'U.M.T., des milieux traditionnels et de beaucoup de parents d'élèves, le gouvernement n'aura pas la tâche aisée sur cette question vitale bien plus encore pour l'avenir du Maroc que pour le présent.

Enfin dès le début de juillet, les décrets d'application de la réforme agraire ont été publiés et des distributions de terres ont commencé (13) : c'est ainsi que le 13 juillet, le Roi a remis à 500 paysans du Gharb des titres de propriété relatifs à 6 000 hectares de bonnes terres. Toutefois le Roi a été amené à déclarer le 20 octobre qu'une partie des terres récupérées sur les lots de colonisation du temps du protectorat serait cédée aux provinces pour leur exploitation et que les recettes seraient affectées aux budgets provinciaux.

Le 22 août ont eu lieu des élections pour les chambres de commerce et d'industrie. Sur 139 sièges pourvus, la répartition politique a été la suivante : Sans étiquette : 55 sièges; Istiqlal, 48; Mouvement populaire, 21; Parti socialiste démocratique, 7; U.N.F.P., 6; F.D.I.C., 2, ce qui prouverait, s'il en était besoin, que l'Istiqlal conserve une importante audience dans la classe moyenne des affaires et que les neutres y sont nombreux.

Les questions de presse n'ont pas cessé d'attirer l'attention. Le syndicat national qui est surtout composé de membres des groupements d'opposition a protesté à plusieurs reprises contre les mesures prises par le gouvernement à l'encontre de la presse. Un nouveau journal indépendant, *el-Masa* (Le Soir) a vu le jour le 5 avril; *Maroc Information* a par contre été interdit le 28 du même mois; le n° 78 d'*Al-Kifah al-watani* a été saisi le 16 août ainsi que la revue mensuelle *Lamalif* le 30 septembre. Toutefois les principales publications de l'opposition ont pu paraître normalement.

On ne peut pas parler d'une intense activité des groupements politiques. L'Istiqlal s'est toujours montré sensible aux problèmes de politique extérieure, qu'il s'agisse de la Mauritanie (déclaration de M. Allal el-Fassi, du 29 janvier et du 14 février) ou de l'Algérie à propos de la nationalisation de

(13) Cf. décrets n°s 267-66, 294-66, 358-66 du 4 juillet et la chronique économique.

plusieurs mines algériennes (déclaration du même le 13 mai). Il a réclamé le 7 juin, jour anniversaire, l'abolition de l'état d'exception et a précisé ses revendications politiques le 29 janvier par la voix de son président : « Le seul moyen de sauver le Maroc, a dit M. Allal el-Fassi, est de constituer un gouvernement homogène, s'appuyant sur une assemblée législative élue librement lequel parachèverait la libération nationale et exécuterait le programme du nationalisme marocain dans le cadre de la démocratie et de l'égalitarisme ». Il a envisagé plus tard (29 septembre), mais comme une hypothèse d'école, une participation au gouvernement marocain.

Dans l'ensemble le groupement satellite de l'U.G.T.M. a fait chorus. Il a tenu son 2<sup>e</sup> congrès à Casablanca, les 5 et 6 février et a réclamé l'abolition de l'état d'exception, des élections libres et honnêtes et une révision de la constitution au profit des masses.

L'U.M.T. a vivement réagi à la conférence de presse du Ministre de l'Education nationale et a proclamé à cette occasion la nécessité pour le Maroc d'avoir un gouvernement populaire responsable devant un parlement démocratique. C'est le 1<sup>er</sup> mai que les dirigeants de la centrale syndicale ont choisi pour faire connaître leurs positions avec tout le retentissement désirable. MM. Mahjoub Ben Seddiq et Abdallah Ibrahim ont attaqué le gouvernement avec leur vigueur des meilleurs jours. Le premier l'a présenté comme menant « une politique insensée ». « Incapable de répondre aux nécessités d'évolution du pays, le pouvoir se révèle également incapable de sauvegarder les réalisations nées du sacrifice et des efforts du peuple marocain ». Bien qu'ayant aussi critiqué les divisions et l'incapacité des partis politiques, il a terminé en évoquant la possibilité d'un rapprochement avec eux, ces « vieux compagnons de lutte », et en esquissant un programme : « un gouvernement responsable, des options claires, une démocratisation réelle ». M. Abdallah Ibrahim a adressé le même genre de critiques aux uns et aux autres, mais a fortement affirmé qu'aucune action politique et sociale ne pouvait réussir sans collaboration entre les forces vives du pays. Il a donc proposé à « toutes les forces nationales et progressistes » un programme en trois points : formation d'un gouvernement jouissant de la confiance populaire; ce gouvernement établirait un programme clair et fondamental et préparerait une modification de la constitution; il aurait enfin à mettre en place les institutions nouvelles. Parallèlement, il conviendrait de créer, dit-il, un secrétariat permanent d'action et de coordination qui contrôlerait l'action des forces nationales progressistes participantes et élaborerait un plan de rénovation des mœurs politiques du Maroc. Le journal communiste *al Kifah al-watani* (7 mai) a approuvé ce programme.

Sauf en ce qui concerne l'affaire Ben Barka, l'U.N.F.P. n'a guère manifesté son existence.

Il convient enfin de signaler une scission grave dans le Mouvement populaire. Dès le début de mai, le journal *el-Masa* faisait état de sérieuses divergences entre les deux principaux dirigeants du mouvement, MM. Aherdane et Khatib. Le 4 octobre, M. Aherdane réunit à Kenitra un congrès du parti, auquel assistaient quelque 5 000 paysans qui lui accordèrent leur confiance contre M. Khatib. Celui-ci fit savoir au Roi quelques jours plus

tard (18 octobre) que les délégués provinciaux du Mouvement venaient de lui confier la charge de Secrétaire général après en avoir déchargé M. Aherdane. Deux jours plus tard (20 octobre) celui-ci annonçait que M. Khatib était exclu du parti pour en avoir usurpé le titre de Secrétaire général. Il semble que la scission soit sérieuse et cela ne sera pas fait pour rendre plus simple et plus claire la vie politique du Maroc.

On ne saurait terminer cette chronique sans parler de l'affaire Ben Barka (14). On n'en suivra pas les vicissitudes judiciaires qui sont extramarocaines et n'ont d'ailleurs pas éclairci ce drame dont bien des aspects restent mystérieux. Il faut préciser que, comme en 1965, le Maroc ne semble pas avoir été profondément remué par les diverses péripéties de l'action judiciaire. On notera seulement un communiqué de l'U.N.F.P. en date du 18 janvier, attribuant aux Marocains la responsabilité fondamentale de l'enlèvement. Lorsque, le 20 janvier, des mandats d'arrêt furent lancés par le parquet de la Seine contre le général Oufkir et le commandant Dlimi, respectivement ministre de l'Intérieur et chef de la Sûreté marocaine, aucune réaction officielle ne fut enregistrée. Par contre la presse marocaine reproduisit les déclarations du général Oufkir à des envoyés de *Candida* (7 février) et du *Corriere della Sera* (19 février) selon lesquelles il n'avait rien à se reprocher dans l'affaire Ben Barka. Dans sa conférence de presse du 21 février le général de Gaulle reprit à son compte les accusations portées contre les hauts fonctionnaires marocains, ce qui provoqua une vive réaction de la presse marocaine et amena le Roi, quelques jours après (11 mars) à affirmer sa confiance en eux; plus tard (20 mai), le Roi remercia ostensiblement le général Oufkir pour l'organisation de son grand voyage dans le Sud. Puis on ne parla plus de l'affaire au Maroc jusqu'au 18 octobre, date à laquelle le commandant Dlimi informa le Roi en des termes très nobles qu'il avait résolu de se rendre à Paris pour faire tomber la suspicion qui pesait sur le général Oufkir et sur lui-même. Le Roi décida aussitôt de nommer Ahmed Dlimi lieutenant colonel pour récompenser sa généreuse attitude, mais de lui infliger en même temps 120 jours d'arrêt de rigueur pour avoir quitté son poste sans autorisation. Le lendemain, M. Majid Benjelloun, ministre de l'Information, fut autorisé à se rendre à Paris pour prendre la défense du colonel Dlimi, en sa qualité d'avocat. Un pourvoi fut aussitôt déposé devant la Cour de Cassation tendant à l'annulation de la procédure en cours contre le général Oufkir et le colonel Dlimi, comme en contradiction avec la convention judiciaire franco-marocaine. A la surprise des autorités marocaines, la Cour se saisit très rapidement de l'affaire et conclut le 1<sup>er</sup> décembre au rejet du pourvoi, sans que l'opinion marocaine soit vraiment sortie du silence presque complet qu'elle observe depuis le début de cette pénible affaire.

\*  
\*\*

Tout cela, sauf les manifestations des étudiants de Tunis en décembre, n'est qu'affaires courantes. Il serait imprudent d'en conclure que le Maghreb

(14) Voir *Annuaire de l'Afrique du Nord*, IV, 1965, p. 189.

est en voie de stabilisation. Il convient de se souvenir que les régimes algérien et marocain sont des régimes de fait dont les populations semblent s'accommoder pour le moment, mais qui demeurent fragiles et reposent avant tout sur le fait que, dans l'un et l'autre cas, l'armée soutient les hommes au pouvoir. D'autre part il suffit de prendre en considération les précautions que prend le président Bourguiba pour régler les modalités d'une brusque vacance de la Présidence pour convaincre que, là non plus, la stabilité n'est pas parfaitement assurée. On songe donc à une pause bien plutôt qu'au début d'une longue période de calme.

R. LE TOURNEAU